

Bulletin d'information

N° 28

Décembre 2014

(Dépôt légal N° 24342/07)

Le Maire

Guy BOUCHAUD

mairie.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie

Mme Christelle PROVOST

secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Gîtes :

gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Nouveau Site :

www.saint-mesmin.fr

Mairie ouverte les matins,
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Tél : 05 53 52 71 02

Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire

Mardi : de 9 h à 12 h

Jeudi : de 9 h à 12 h

Samedi : sur rendez vous



CHEZ NOUS

à

SAINT-MESMIN

Le Puy des Ages en hiver

SOMMAIRE

- Page 1 : Couverture
Page 2 : Sommaire – Nos joies – Informations Importantes.
Page 3 : Le petit mot du Maire
Page 4 : Les informations : Travaux EDF – Gabourat – Travaux au Cantou -
Page 5 : Associations et manifestations : Saut Ruban – Concert – Rand’Auvézère – Temps Libre -
Page 6 : Associations et manifestations : 11 novembre – Remise de médaille- Noël des enfants –
Page 7 : Associations et manifestations : Crèche et messe - Les manifestations à venir - Internet
Page 8 : La page de nos lecteurs
Page 9 : Notre communauté de communes : Causses et Rivières en Périgord -
Page 10 : Un peu d’histoire
Page 11 : Compte rendu du Conseil Municipal du 4 novembre
Page 12 : Compte rendu du Conseil Municipal du 4 novembre (suite)
Page 13 : Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre
Page 14 : Syndicat des eaux
Page 15 : Vie scolaire
Page 16 : Le trimestre en photos

NOS JOIES

Le 27 septembre aux Bessades de nouveaux arrivants se sont installés, Jean-Pierre BROUILLIARD et sa compagne Monique MARE jeunes retraités qui nous viennent de Normandie.

Début novembre, nous avons également accueilli à Lavaurie Mme Anne FOULON et son compagnon Mr. ROY nouveaux propriétaires de la maison de Mr. André ROCHE.

Nous sommes très heureux lorsqu’une nouvelle famille fait le choix de s’installer à SAINT-MESMIN car c’est l’avenir de la commune .Nous lui souhaitons une bonne installation, une très bonne intégration et nous sommes à sa disposition pour l’aider.



Fin novembre, notre secrétaire de Mairie, Christelle PROVOST a passé et réussi brillamment son examen professionnel de Rédacteur Principal de 2ième classe (Promotion interne) Nous lui adressons toutes nos Félicitations.

IMPORTANT : PLU/I (Plan d’Urbanisme Intercommunal)

Après les diverses réunions PLU/I auxquelles nous avons assisté, nous constatons qu’il s’avère nécessaire pour la commune de préparer un dossier sur toutes les zones à développer, aménager ou construire...

Ce dossier devra être présenté au bureau d’études dès le mois de février prochain.

Nous demandons aux habitants de SAINT-MESMIN de nous faire part aussi de leurs projets futurs éventuels (constructions nouvelles, installation de nouvelles activités etc....) car une fois le PLU/I établi en 2016 il sera très difficile de le modifier.

INFORMATIONS GENDARMERIE

Nous recevons régulièrement depuis maintenant, plusieurs mois, des informations de la gendarmerie, concernant des vols ou tentatives de vols dans notre secteur. Soyez donc très prudents .Il est impératif de ne pas laisser vos clefs de maison sous un pot de fleur ou sous le paillason et de ne pas laisser vos clefs de voiture sur le tableau de bord. Signalez nous tout ce qui vous paraît anormal. :

cob.savignac-les-eglises@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le repas des aînés, gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus aura lieu le 10 janvier à 12 h au restaurant de Clairvivre.

Le transport de ceux qui ne peuvent pas utiliser leurs propres moyens de locomotion pourra être assuré par les conseillers municipaux .

Le petit mot du Maire

Chers Lecteurs, chers Saint-mesminoises et Saint-mesminois,



Une année se termine, une autre commence, c'est la roue qui tourne sans jamais s'arrêter...

Avant de faire le point sur l'année écoulée et de vous parler des projets à venir, j'ai une pensée particulière pour tous nos administrés qui nous ont quittés en 2014, pour ceux d'entre vous qui sont fatigués et malades, pour ceux qui ont des difficultés à boucler les fins de mois et enfin pour vous tous qui nous avez fait l'honneur de nous choisir pour vous représenter pour 6 ans de plus.

L'année 2014 a vu enfin le début des travaux du Cantou qui représente un atout non négligeable pour le développement futur de notre commune. L'année 2014 a été celle du recensement qui a vu notre population croître de plus de 20 % en 4 ans, ce qui entraîne non seulement des recettes fiscales supplémentaires mais l'arrivée de jeunes couples avec enfants qui sont porteurs de projets pour l'avenir. Cette dernière année, malgré la crise qui perdure nous avons pu maintenir nos routes communales en bon état, aménager quelques chemins ruraux, restaurer la passerelle de Gabourat, nous équiper de nouveaux matériels, organiser autant d'activités qu'en 2013, tout cela sans augmenter les taxes foncières ou d'habitation. Cela a pu se faire grâce à la qualité de nos agents communaux que je remercie encore une fois pour leur dévouement, compétence, disponibilité et leur compréhension. La nouvelle équipe municipale avec ses trois nouvelles recrues de choix a aussi contribué à ces résultats encourageants pour 2015 malgré des perspectives économiques peu encourageantes. Je n'oublie pas bien sûr les 7 autres conseillers qui ont apporté leur expérience et qui ont parfaitement intégré les nouveaux.

Ensemble en 2015 nous allons élaborer un projet d'avenir pour SAINT-MESMIN et les Gorges de l'Auvézère. Nous devons en effet saisir l'opportunité qui nous est offerte de participer au programme national, régional et départemental de développement de territoires de sports et de loisirs de nature. Notre commune peut et doit jouer dans notre secteur ce rôle de village moteur de développement de cette branche d'activités qui apportera des retombées financières et économiques et à nos administrés, agriculteurs, retraités, commerçants, artisans ou autres des revenus complémentaires non négligeables. Vice-Président de la communauté de communes en charge du développement touristique et économique j'ai déjà présenté ce projet au Conseil Communautaire et demandé une enveloppe financière de 350 000 € pour l'aménagement du Bassin d'Eaux Vives, membre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires je vais aussi pouvoir bénéficier de l'aide technique des services départementaux pour remplir toutes les formalités, obtenir toutes les autorisations et subventions nécessaires pour faire aboutir ce projet. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU/I) que nous préparons doit prendre en compte ce projet et je vous demande, chacun à votre niveau de me faire part, avant la fin du mois de février, de vos intentions personnelles en matière de construction, aménagement, activités etc... de façon à les intégrer si possible à ce PLU/I. Mes fonctions au niveau de la communauté de communes me permettent de constater que sur notre territoire il y a un énorme déficit en matière de production maraîchère, il y a là peut être une opportunité à saisir pour certains d'entre vous, renseignez vous auprès de la chambre d'agriculture ou du commerce, n'hésitez pas à m'en parler, je peux vous aider à faire avancer votre idée.

Celui qui n'a pas de projet n'avance pas, c'est ma devise ! Unissons nous autour de ce projet pour les Gorges de l'Auvézère, soyons solidaires, cessons les querelles ancestrales, ensemble nous surmonterons mieux toutes les difficultés administratives diverses que nous procureront les opposants à tout progrès (dont certains s'agitent déjà au sujet du projet éolien qui avance et de l'extension future de la carrière) et nous réussirons !

C'est avec cet espoir que je vous souhaite à toutes et à tous une Excellente Année 2015 !

Sincèrement.

Guy BOUCHAUD

INFORMATIONS

RESEAU ELECTRIQUE

L'élection de notre Maire au Conseil d'Administration du SDE 24 a fait avancer les études et les travaux pour le renforcement du réseau électrique sur la commune. De ce fait, il est normal de voir des techniciens avec des appareils de mesures et des bombes de peinture bleue. Les travaux ont commencé dans plusieurs secteurs de notre commune, Veau Le Côteau, la Côte, les Bessades, le Bois de Chat, Le Pagnon et La Psycharias.

PASSERELLE DE GABOURAT



La passerelle de Gabourat est à nouveau opérationnelle. Entièrement rénovée, elle permet aux randonneurs de franchir l'Auvézère au fond des Gorges. Merci à tous ceux qui ont contribué à sa remise en état sans oublier la commune de GENIS



qui a octroyé une subvention de 2000 €.

LE CANTOU, LES GITES, LES CHAPITEAUX

De nouvelles normes nous obligent à ne plus prêter ou louer nos chapiteaux et la salle d'accueil pour l'organisation de manifestations où il y aura des repas chauds à préparer.

Pour cela, il y aura le Cantou qui entièrement rénové prendra en compte toutes ces nouvelles mesures et sera opérationnel fin mai 2015.

Depuis fin octobre, les travaux de rénovation ont commencé, ils avancent conformément aux prévisions. Cette rénovation du Cantou, outre la partie couchage (25 lits dont une chambre pour handicapés moteurs) permettra aussi une utilisation comme salle des fêtes, salle de conférences etc...

- La construction d'une partie accessible aux handicapés (chambre double avec toilettes et salle de bains)
- Transformation des dortoirs en chambres doubles.
- La réfection complète de la toiture et de toutes les huisseries extérieures avec des matériaux isolants.
- Démolition de la cheminée centrale pour ne faire qu'une grande salle (modulable avec une salle à manger plus une salle de conférences) .
- Réfection du système de protection incendie et alarmes.
- Remplacement de la chaudière au gaz par une chaudière au gaz basse consommation de plus forte capacité, mais plus économique et écologique, mise en place de nouveaux radiateurs performants etc....

Liste des entreprises retenues pour la rénovation du Cantou

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Coût HT	Coût TTC
1	Terrassement	Château et Fils - 24 St Médard d'Excideuil	12 940,24 €	15 528,28 €
2	Gros œuvre	Gourinchas - 24 St Sulpice d'Excideuil	47 691,86 €	57 230,23 €
3	Charpente	Gadaud Didier - 24 Savignac Lédrier	11 727,51 €	14 073,01 €
4	Couverture	Gadaud Didier - 24 Savignac Lédrier	23 866,15 €	28 639,38 €
5	Menuiserie intérieure	Clédat Serge - 24 Savignac Lédrier	22 670,22 €	27 204,26 €
6	Menuiserie extérieur	Clédat Serge - 24 Savignac Lédrier	50 235,00 €	60 282,00 €
7	Plâtrerie	Dubois Jean-Marie - 24 Savignac Lédrier	45 555,60 €	54 666,72 €
8	Peinture	Dubois Jean-Marie - 24 savignac Lédrier	47 200,79 €	56 640,94 €
9	Revêtement de sol	Lannet Entreprise - 24 Antonne et Trigonant	24 452,05 €	29 342,46 €
10	Electricité	SPIE Sud Ouest	53 156,30 €	63 787,56 €
11	Plomberie - chauffage	Sarl Treille Jean-Michel - 19 Concèze	64 830,05 €	77 796,06 €
TOTAUX			404 325,77 €	485 190,90 €

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

TROUPE DU SAUT RUBAN

L'assemblée générale de la Troupe du Saut Ruban, (troupe de bénévoles créée en octobre 2009), avec comme activités, théâtre, chants et danses folkloriques a eu lieu le vendredi 3 octobre dans la salle d'accueil. A l'ordre du jour, le rapport moral et le rapport financier. Jackie DUSSERT la Présidente et Jacques DUCROS, son compagnon vont déménager pour vivre à SARLAT et ils ne seront plus autant disponibles. C'est donc Frédéric LEYMARIE qui en a pris la présidence. Jackie quant à elle, continuera à superviser de loin sa bonne marche. Elle reste donc au sein de l'association comme vice-présidente. Les travaux du Cantou empêcheront cette année SAINT-MESMIN d'avoir la primeur de leur nouveau spectacle qui est déjà programmé à CLAIRVIVRE pour le 14 mars 2015. La troupe recrute de nouveaux adhérents pour faire du théâtre ou de la danse folklorique. N'hésitez pas à venir rejoindre cette équipe.

DINER-CONCERT



Le 25 octobre, le groupe Hollandais, reçu par Mr Guerrit WOLTHUIS de Veaupeytourie, qui s'était déjà produit sur notre commune en 2009, nous a donné un super concert sous les chapiteaux. Cet orchestre de 45 personnes est composé de cuivres, trompettes et d'instruments de percussion. La représentation avait été divisée en 3 actes, ce qui a permis au public venu très nombreux (170) ainsi qu'aux musiciens de se restaurer par



tables de 4 à 6 personnes qui étaient disposées autour de la scène. Ce n'étaient que des visages radieux autour de nous, avec des yeux pétillants de joie, et c'est sous les ovations que les musiciens nous ont quittés tard dans la nuit. Nos amis des communes environnantes s'étaient déplacés pour l'événement. Encore un grand merci à Mr Guerrit WOLTHUIS de nous avoir amené une fois de plus ce grand orchestre, l'AMVZ de Zeewolde des PAYS-BAS.

RAND'AUVEZERE



Le dimanche 26 octobre, la 25ème Rand'Auvézère a amené plus de 800 personnes sur notre site de l'Avenir. Marcheurs, vététistes, et cavaliers partis le matin de GENIS ont été accueillis vers 12h par notre Maire sous nos chapiteaux mis gracieusement à la disposition des organisateurs.

L'organisation parfaite de cette manifestation devenue maintenant incontournable par l'association « Pays d'Auvézère » a permis à tout ce monde de partager la soupe qui leur était offerte et de se restaurer dans la bonne humeur avant de reprendre la marche pour un retour vers GENIS.

LE CLUB DU TEMPS LIBRE

Le Club du Temps libre a de nouveau ouvert ses portes depuis le jeudi 2 octobre.

Si vous aimez vous rencontrer, rire ou vous amuser et si le jeudi après midi entre 14 et 17 h vous êtes libre, venez nous rejoindre. Ouvert à tous, jeunes, moins jeunes, hommes ou femmes. Une seule chose est obligatoire, la bonne humeur. Jeux de cartes, jeux de sociétés, peinture, tricot, broderie, échange ou prêt de livres et revues, pétanque ou simplement partager des recettes de cuisine. Toutes les autres idées seront les bienvenues. Aucune contribution n'est demandée. Et vers 16h30 c'est le moment de partager le goûter accompagné de thé ou café.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cent ans après le début de ce conflit, nous nous sommes réunis autour du Monument aux Morts du village de SAINT-MESMIN pour rendre hommage à tous ces hommes morts pour notre Liberté. En ce jour exceptionnel Mr Jean-Claude BOURGUIN accompagné de son parrain le Capitaine MONTAGNON et entouré d'amis Saint-Cyriens de la promotion AMILAKVARI, a été décoré de la légion d'honneur par le Maire.

Après un parcours d'exception au service de la France, puis une carrière poursuivie chez les sapeurs pompiers de Paris puis au sein d'un grand groupe industriel, le Capitaine BOURGUIN a choisi de venir s'installer avec sa femme Christiane à la ferme des Ages dans le milieu des années 1970 où ils ont exercé de nombreuses activités agricoles, équestres et commerciales.

La cérémonie a été accompagnée par les enfants de SAINT-MESMIN qui ont déposé chacun une rose au pied du Monument aux Morts, par le chant de La Marseillaise à capella par tous les participants et par le talentueux trompettiste Mr Christian ROCQUES. Après les félicitations d'usage, tout le monde s'est dirigé vers « les chapiteaux du Verger de l'Avenir » où un vin d'honneur offert par la municipalité et des discours ont clôturé cette cérémonie. Un grand merci à tous les participants et à Jean Claude BOURGUIN de nous avoir offert un tel moment d'émotion.



REMISE DE LA MEDAILLE MILITAIRE

Nous avons appris fin novembre que la médaille militaire allait être attribuée à André PICHON habitant au lieu dit chez Bobas.

André a été cité à l'ordre de son régiment et est titulaire de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze depuis février 1960.

Cette médaille militaire qui lui est décernée pour ses faits de guerre en Algérie, est l'une des décorations les plus prestigieuses, qui récompense à la fois les soldats, gradés et sous-officiers, aspirants et, à titre exceptionnel, les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi. Elle a été, depuis sa création, la récompense d'innombrables sacrifices et des campagnes du Second Empire à nos jours et elle a réuni sous sa devise : « Valeur et Discipline », les soldats les plus anonymes aux héros les plus populaires, tels Georges Guynemer ou Jean Moulin. Elle compte parmi ses récipiendaires les plus grands chefs militaires français (les maréchaux Joffre, Foch, Pétain, Gallieni, Lyautey, Leclerc, de Lattre, Juin, etc.) Le Maire aurait souhaité remettre officiellement à André PICHON cette médaille à l'occasion de la prochaine cérémonie du 8 mai 2015, mais les dirigeants départementaux de la FNACA en ont décidé autrement. Cette décoration lui sera remise le 19 mars 2015 à COURSAC.

Nous tenons à exprimer à André Pichon nos sincères Félicitations.



NOEL des ENFANTS

Le 19 décembre dans notre Eglise, le Noël des enfants a commencé par un concert animé par l'Ensemble Vocal « Chœur de l'Isle » accompagnés en fin de récital par les enfants de l'Ecole Buissonnière qui sous la direction de Marie-Amélie et de Elise ont chanté 3 jolis chants de Noël afin de faire venir le Père Noël. L'église était encore une fois comble et les cadeaux distribués par le Père Noël ont ravi les enfants. Pour clôturer la soirée une copieuse collation leur a été servie dans la salle d'accueil. Nous remercions Mr et Mme JOUBERT de Veaupeytourie qui ont offert le sapin.



ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

CRECHE ET MESSE DANS NOTRE EGLISE

Depuis le 1er décembre, comme l'année dernière, une très jolie crèche, grandeur nature, a été confectionnée dans notre église où de nombreux visiteurs sont déjà venus l'admirer.

Le 20 décembre à 20 h une messe célébrée par le Père Antoine ALTHIERI assisté par Jackie DUSSERT a rassemblé une cinquantaine de fidèles. C'est Laura qui a donné lecture de la Légende du Temps de l'Avent.

Nous en profitons pour vous rappeler que l'église reste ouverte tous les jours de 13h à 18 h pour les visites.



LES MANIFESTATIONS A VENIR

10 janvier à 12 h, avec la fermeture provisoire du Cantou à cause des travaux de rénovation, la journée des Aînés aura lieu au restaurant de CLAIRVIVRE où le repas sera gratuit pour les habitants de SAINT-MESMIN âgés de 65 ans et plus, et pour les enfants de moins de 12 ans. Le tarif est de 24 € pour les autres personnes désirant participer.

Il faut s'inscrire au 05 53 52 71 02 impérativement avant le 5 janvier.
Le transport sera assuré par les conseillers municipaux pour ceux qui ne peuvent pas utiliser leurs moyens de locomotion ou si les conditions météo sont défavorables.
Faites le savoir en réservant.

22 février 2015 Trail des Gorges de l'Auvézère. Au départ de SAINT-MESMIN, 3 distances : 10,17 et 28 kms (Retrait des dossards à 08h30, premier départ à 09h30. randonnée pédestre de 10 kms).
Contact M. LAGORCE 05 53 50 40 27 ou 06 80 54 05 25

14 mars 20 h 30 à CLAIRVIVRE, représentation par La Troupe du Saut Ruban.
La troupe du Saut Ruban devrait présenter son nouveau spectacle dans le Cantou dans le courant de l'année

Dates retenues pour nos marchés de nuit : les mercredis 22 juillet et 5 et 19 août

DU NOUVEAU SUR INTERNET !

Un nouveau site pour SAINT MESMIN

En remplacement de celui déjà existant.

Ce site est plus complet, plus convivial et plus moderne.

Les informations de la commune sont diffusées en temps réel.

Son adresse : www.saint-mesmin.fr

Saint Mesmin est aussi sur Facebook !

Cette page a été créée pour vous et elle vivra grâce à votre participation.

Faites part de vos nouvelles, de vos événements,...

Rendez-vous sur <https://www.facebook.com/St.Mesmin?ref=hl>

Petites annonces : Herse à vendre s'adaptant sur un McCormick Prix 80 €
Mme Juge tel : 05 53 52 79 07 après 21 h

LA PAGE DE NOS LECTEURS

Les Dessins humoristiques de la petite Sardine



Discours du Capitaine Jean Claude BOURGUIN lors de la cérémonie de remise de sa Croix de la Légion D'Honneur

« Je ne sais pas si je mérite cette distinction, mais j'en suis très honoré.

Je suis particulièrement heureux de l'avoir reçue sur cette place de Saint Mesmin, ce village qui nous a accueillis il y a 38 ans époque à laquelle l'eau venait juste d'être installée aux Ages. Où il n'y avait pas de téléphone et où Madame PEYRAMAURE nous apportait les télégrammes, seul moyen de liaison avec le reste du monde et où l'EDF nous délivrait 5 ampères au compteur.

Après une carrière militaire écourtée par le pouvoir politique et un passage dans le monde des affaires, nous avons rejoint le monde attachant de la campagne.

Les nombreuses activités que nous avons développées ne nous ont pas toujours permis de participer à toute la vie de Saint Mesmin, mais nous avons toujours été acceptés amicalement par tous.

Je suis aussi particulièrement honoré d'avoir reçu cette croix des mains du Général Guy BOUCHAUD qui après une belle carrière militaire préside aux destinées de la commune avec une énergie et un enthousiasme qui mérite le respect et l'admiration.

Je salue son prédécesseur René LASTERNAS qui en qualité de secrétaire de mairie avec Monsieur BOURBON puis de maire nous a toujours aidés dans nos activités et dans nos démarches administratives. Son bon sens, sa diplomatie et ses connaissances de l'administration de l'époque nous ont évité bien des tracas. Les choses ont bien changé depuis et les membres de la municipalité actuelle que je salue amicalement sont bien placés pour le savoir.

Merci de leur présence à tous les amis de Saint Mesmin et aux amis de Savignac, de Saint Cyr qui eux aussi nous ont épaulés.

Je salue également les appelés de la commune et des communes voisines qui ont fait leur devoir en Algérie à l'époque où le service militaire permettait de donner aux jeunes le sens du devoir et du service de la France. La suppression du service militaire par ceux qui l'ont décidé (peut être à l'issue d'un repas trop alcoolisé) mérite de figurer dans le Guinness des records des mauvais choix.....

Mais je suis aussi heureux de présenter aux Saint-Mesminois tous mes camarades dont les poitrines sont couvertes de décorations prestigieuses, camarades de Saint Cyr, anciens et camarades de combat, fantassins cavaliers, parachutistes du 2ème REP, et de la Légion Etrangère de l'ALAT et des Pompiers de Paris dont les mérites sont infiniment supérieurs aux miens.

Le monument aux morts de Saint Mesmin n'a certainement pas été souvent honoré par autant de Légions d'honneur.

Avant de terminer j'ai aussi une pensée pour tous les camarades de combat qui ne sont pas revenus et qui du haut du paradis des braves sont avec nous. Encore merci à tous » J.C. B

NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Chaque trimestre, nous allons vous informer sur les activités de notre Communauté de Communes.

Aujourd'hui nous allons voir, sa composition, son utilité et son fonctionnement.

Les communautés ne sont pas soumises à un seuil minimum de population. La seule contrainte est la continuité géographique.

Notre choix : Après bien des réunions avec les diverses communes concernées, et après beaucoup de concertations et réflexions, nous avons pris le 31 octobre 2008, lors du conseil municipal, la décision de nous rattacher en même temps que 4 autres communes voisines, à la communauté de communes de Causses et Rivières en Périgord. Nous avons fait ce choix car pour le Maire et nous il fallait surtout privilégier l'appartenance au Canton d'EXCIDEUIL et penser à son développement futur. Ce qui d'ailleurs n'était pas le choix de la commune d'EXCIDEUIL qui hésitait entre son rattachement à la communauté de communes de LANOUAILLE ou celle de Causses et Rivières.

Notre choix a été validé par le Préfet en septembre 2009.

Créée en 2004 et composée de 9 communes, COULAURES, CUBJAC, MAYAC, SAINT-GERMAIN des PRES, SAINT JORY LAS BLOUX, SAINT-PANTALY d'EXCIDEUIL, SAINT-PANTALY d'ANS, SAINT-VINCENT sur l'ISLE et SAVIGNAC les EGLISES, la communauté de communes de Causses et Rivières est passée avec notre arrivée en 2009 à 14 communes. SAINT-MESMIN a entraîné dans son sillage les communes de ANLHIAC, GENIS, SAINT-MARTIAL d'ALBAREDE et SAINT-RAPHAEL.

En 2012 la raison l'a finalement emporté car la commune d'EXCIDEUIL a décidé de nous rejoindre, entraînant avec elle CLERMONT d'EXCIDEUIL, CHERVEIX-CUBAS, BROUCHAUD, La BOISSIERE d'ANS et SALAGNAC, ce qui porte le nombre d'habitants à près de 10 000.

L'année 2015 devrait voir le rattachement de la communauté de communes de LANOUAILLE à Causses et Rivières et notre communauté comptera alors près de 15.000 habitants. EXCIDEUIL en sera le pôle central. (Comme quoi en 2008 nous avons été perspicaces dans notre choix ou peut être efficaces depuis pour forcer le destin...)

Le 11 avril dernier, Charles LABROUSSE a été reconduit à la majorité absolue à la présidence de l'intercommunalité et Guy BOUCHAUD à la vice-présidence des commissions économie et tourisme.

A quoi sert la communauté de communes.

La communauté de communes, avec sa fiscalité propre a des compétences de gestion, d'élaboration, de création, de projets demandés par l'ensemble des communes qui la composent. Elle permet à des petites communes comme la notre de réaliser des projets impossibles à faire sans cette union. (Bassin d'Eaux vives)

Certains projets ne concernent pas directement notre commune, et nous coûtent parfois de l'argent, c'est le prix à payer pour obtenir que nos propres projets (que nous ne pourrions pas réaliser seuls), aboutissent.

Il ne serait plus possible à l'heure actuelle, de rester en dehors d'une communauté de communes, pour diverses raisons, l'attribution des subventions, la fiscalité et la réalisation de beaucoup de projets sont rendus impossibles par manque de moyens.

Comment fonctionne la communauté de communes.

La communauté ne gère pas les affaires de la commune, seules les compétences prises par l'ensemble des élus le sont. La liste n'est pas exhaustive et peut être ajustée à la demande de l'ensemble des maires.

Pour notre communauté ses compétences sont nombreuses et diverses, Economie, Tourisme, Enfance etc... vous trouverez le détail dans un prochain bulletin.

Toutes ces compétences sont réparties dans 6 commissions qui se réunissent plusieurs fois par mois : Commission développement économique, Commission services à la population, Commission organisation des moyens, Commission Petite Enfance, Commission urbanisme et la commission gestion du patrimoine.

Chaque commission est à son tour, divisée en plusieurs sections. La Commission développement Economique par exemple, présidée par notre maire englobe le commerce, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme etc... Il en est de même pour chaque commission Petite Enfance, Urbanisme etc...

Les délégués communaux siègent dans ces commissions ou sections.

Les décisions prises pour chaque projet présenté et étudié par la commission sont ensuite soumises au conseil communautaire.

C'est le conseil communautaire qui adopte ou pas le projet présenté par la commission.

Depuis les élections municipales de 2014, chaque commune est représentée au conseil communautaire par un nombre de représentants tenant compte de sa population.

Causses et Rivières compte 37 conseillers communautaires pour 20 communes représentées.

Pour SAINT-MESMIN, seul notre maire Guy BOUCHAUD fait partie de ce conseil communautaire. Il est accompagné de Guy HAYE le 1^{er} adjoint qui, en cas d'absence du maire a le droit de vote (ce n'est pas le cas dans les communes où il existe plusieurs délégués, en cas d'absence de l'un deux il n'y a pas de suppléants, seules les voix des présents sont comptabilisées).

Le trimestre prochain nous vous parlerons du personnel et du patrimoine de la communauté.

UN PEU D'HISTOIRE

LE CIMETIERE ALSACIEN à SAINT MESMIN

En 1939, Le gouvernement Français venait de décider d'évacuer la population des départements riverains de l'Allemagne, et le département de la Dordogne avait été désigné comme terre d'accueil, pour le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

CLAIRVIVRE symbolisait toutes les qualités qui avaient été nécessaires pour faire naître dans cette France meurtrie l'espoir ; l'accueil, le dévouement, la solidarité, l'assistance à tous ceux qui étaient en danger. Malheureusement, les alsaciens et les lorrains laissèrent dans ce coin de Périgord beaucoup des leurs.

A leur arrivée à CLAIRVIVRE, en 1939, après un voyage exténuant et malgré les soins qui leur furent prodigués, des malades, des personnes âgées moururent en grand nombre. Face à cette mortalité galopante, il fallut trouver rapidement un ultime abri à tous ces expatriés.

A la lisière de la cité, sur notre commune de SAINT-MESMIN, un terrain leur fut concédé. En raison de l'urgence et de temps chaotiques, aucune signature n'officialisa cette concession. Ce n'est que plus tard que le cimetière porté sur le registre cadastral de SAINT-MESMIN connut une existence légale. Là tous ces exilés, reçurent un morceau de terre bien à eux, même si c'était le dernier.



Pour bien le personnaliser, ils y élevèrent une chapelle en bois. Lieu de recueillement de prières, elle ressemblait paraît-il, en miniature à la cathédrale de STRASBOURG. Aujourd'hui elle a disparu, par contre, le portique qui soutient la cloche « Alsacia Périgrina » atteste que ce petit enclos est à jamais le leur. Cette cloche dont le nom résume à lui seul, le douloureux parcours des ALSACIENS-LORRAINS, avait été achetée par les jeunes de cette communauté. Elle avait été fondue à

ANNEMASSE. Parmi les morts inhumés à CLAIRVIVRE, figurent aussi des maquisards.

Le **10 Août 1986**, une stèle fut inaugurée en l'honneur du Capitaine Paul SELVEZ, Michel ACKER, René CRON, Jean DURAND, Pierre GUERIN, Raymond LAIR, membres de la 12^{ème}



compagnie, Bataillon Violette, Brigade RAC, tués par les Allemands. Le 18 mai 2008, une stèle en l'honneur du Professeur de médecine, Colonel

dans la résistance Jean FONTAINE a été érigée à l'initiative de Marcel HUGON (ancien Résistant du Bataillon violette) et Gilbert DUPUY (ancien Résistant et maire de SALAGNAC) soutenus par Guy BOUCHAUD (maire de SAINT-MESMIN). Ce dernier a obtenu des subventions des communes de SALAGNAC, PAYZAC, SAVIGNAC-LEDRIER, SAINT-CYR les CHAMPAGNES .D'autres donateurs parmi lesquels le fils du Professeur FONTAINE, Jean Louis ,également Professeur de médecine , le Professeur DANY , ancien assistant du célèbre Professeur , Madame LAROCHE qui à l'âge de 16 ans était l'Agent de Liaison du Colonel FONTAINE ont permis de subventionner cette stèle dont la forme représente le Département de l'Alsace.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 novembre 2014

Nombre de Conseillers : en exercice /_11_/ présents /_09_/ votants /09_/L'an deux mil quatorze, le 04 novembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 25 octobre 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes COMBY Sandra, DEVAUD Yvette, Annick JACQUET, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, M. Jean Pierre DURAND, GERAUD Pascal, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents excusés : Nathalie VESLARD, Olivier ROCHE **SECRETARE** : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence, il excuse l'absence de Nathalie VESLARD et de Olivier ROCHE. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la signature d'un contrat avec la SOCOTEC pour assurer la coordination en matière de sécurité des travailleurs évoluant sur le site du Cantou et une délibération approuvant le retrait de la commune de SAINTE-TRIE du SIAS. Cette demande est acceptée à l'unanimité

1/ Délibération sur la signature d'un contrat avec SOCOTEC.

Le Maire explique que lorsque plusieurs entreprises évoluent en même temps sur le même site il est obligatoire de recourir à un organisme spécialisé pour coordonner les mesures de sécurité des travailleurs évoluant sur le site. Il explique que la SOCOTEC a déjà été retenue pour exécuter les différents autres contrôles obligatoires et demande à ce que cette société soit aussi retenue pour cette mission. Le conseil l'accepte à l'unanimité.

2/Délibération sur la sortie du SIAS.

Le Maire explique que SAINTE TRIE fait partie d'une autre Communauté de Communes et que cette commune a demandé par conséquent à se retirer du Syndicat d'Aide Sociale d'EXCIDEUIL étant donné qu'elle est maintenant rattachée à un autre syndicat. Yvette DEVAUD fait remarquer que certaines autres communes se sont opposées à ce retrait sous prétexte que de nombreux travaux de rénovation de la Résidence pour Personnes Agées (RPA) devront être financés par la collectivité. Le Maire comprend cette décision mais fait valoir qu'il souhaite continuer à entretenir de bonnes relations avec SAINTE TRIE et il souhaiterait donner un avis favorable à la demande de cette commune. Après un court débat le Conseil accepte à l'unanimité le retrait de SAINTE-TRIE du SIAS.

3/Approbation de l'avenant N 1 au contrat de l'architecte.

Le Maire explique que suite au nouveau coût total du projet (404 325 € HT au lieu de 332 539 €) il faut revoir le coût de la prestation de l'architecte à la hausse conformément à la loi et signer un avenant correspondant.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer cet avenant.

4 /Bilan du dîner concert. Le Maire et les 4 conseillers qui ont participé à cette soirée relatent la réussite de ce dîner concert de haut niveau (qualité des musiciens, du repas et de l'organisation) appréciée unanimement par tous les participants et les élus des communes voisines. Ils souhaitent que celle-ci soit renouvelée. Le Maire regrette pour sa part que cette soirée ait été planifiée pendant les vacances scolaires, ce qui a privé une majorité de conseillers d'une telle soirée de prestige. Il regrette aussi que d'autres conseillers aient préféré assister à une soirée privée plutôt qu'à celle-ci... Il dresse ensuite le bilan financier qui fait apparaître un solde positif de 86 € et il remercie les 8 bénévoles qui ont assuré un service de qualité.

5/Film sur SAINT-MESMIN.

Le Maire présente le devis de 4 100 € de M. GUICHARD, cinéaste et réalisateur de plusieurs films sur le Périgord. Il rappelle que le Conseil s'était prononcé favorablement pour une somme de 3 000 €. Frédéric LEYMARIE présente le devis d'un autre réalisateur. Après discussions le Conseil estime que la réalisation de ce film serait un atout pour la commune et demande au Maire de contacter le nouveau réalisateur ainsi que M. GUICHARD pour trouver une solution plus proche du budget fixé.

6/Comptes rendus des différentes réunions intercommunales.

-Petite enfance et enfance : Sandra COMBY dresse un premier bilan des activités du nouveau centre de loisirs de CLAIRVIVRE. Elle constate que les enfants y sont très bien accueillis, très bien nourris et occupés pour un prix inférieur à ce qui se pratique à côté. Elle pense que cette qualité de service va se savoir et entraîner d'autres familles à choisir ce centre de loisirs.

-Personnes âgées : Yvette DEVAUD dresse le point de la situation du SIAS et fait part des difficultés rencontrées avec le propriétaire des locaux (PERIGORDIA) en matière d'entretien des bâtiments. Annick JACQUET a recensé toutes les personnes âgées de la commune, y compris celles qui sont en maison de retraite ou hospitalisées. Elle présente aussi le choix de cadeaux à offrir à tous ces saint-Mesminois. Le Conseil accepte à l'unanimité ce choix et la proposition d'Annick de porter elle-même ces cadeaux à tous y compris aux personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

-Tourisme : Le Maire annonce que conformément à l'accord du conseil municipal et avec l'aide du Conseil Général et de la Communauté de Communes, il prépare un projet : « **SAINTE-MESMIN :destination Nature** » qu'il présentera à la Commission Préfectorale ad-hoc en juin 2015.

-Voirie : Guy HAYE qui a remplacé le Maire et Bernard LABORIE à la réunion de commission voirie de la Communauté de Communes, annonce le recours à un emprunt pour remettre en état les voies communautaires et que les pouvoirs de police restent aux maires concernés.

-Syndicat de l'eau de PAYZAC : Bernard LABORIE et le Maire qui ont assisté à la réunion du syndicat annoncent qu'ils se sont prononcés pour que le prix de l'eau en 2015 ne soit pas augmenté et qu'ils ont été suivis par le syndicat.

-PLU/I : Le Maire rappelle que celui-ci entrera en vigueur en 2017 et que la carte communale reste valable jusqu'à cette date. Il explique que les nouvelles zones constructibles seront limitées, que les propriétaires des parcelles concernées seront consultés car les nouvelles parcelles constructibles seront plus lourdement taxées. Il ajoute qu'il convient dès maintenant d'inciter les propriétaires des parcelles actuellement constructibles à vendre leurs parcelles ou à y construire car rien ne garantit qu'elles seront encore constructibles en 2017.

SMECTOM : Bernard LABORIE et Pascal GERAUD annoncent que le Président du syndicat des ordures ménagères, Jean-François FAUCHER a été enfin réélu après un recours lancé par un candidat contre sa précédente élection.

7/Organisation de la cérémonie du 11 novembre.

Le Maire aborde le déroulement de la cérémonie : Amélie ROCHE lira le message de l'UFAC, Elise LEYMARIE lira le message du Secrétaire d'Etat à la Défense, Laura GERAUD et Marie-Amélie feront l'appel des Morts. Bernard LABORIE ira chercher à SAINT-AULAIRE les plats pour le cocktail, Sandra COMBY se chargera des bouquets de fleurs et participera à la mise en place de la salle au Verger de l'Avenir. Les enfants et le public seront invités à chanter la Marseillaise à capella.

8/ Divers.

-Noël des enfants : Yvette DEVAUD et Sandra COMBY achèteront les cadeaux qui seront financés par AIS. Elles coordonneront les activités de la soirée : Chorale, distribution des cadeaux et cocktail. Une répétition des chants est prévue le 14 décembre en liaison avec Marie Amélie ROCHE et Elise LEYMARIE. Elles seront contactées par Sandra dès qu'elle aura fait le bilan des participants.

-Crèche dans l'Eglise : Nathalie VESLARD a fait savoir par mail qu'avec son mari, elle allait préparer la crèche dans l'Eglise.

-Marchés de nuit : Le Conseil se prononce pour l'organisation de 3 marchés de nuit en 2015 : 22 juillet, 5 août et 19 août.

-Montée historique : Les membres du Conseil souhaitent que cette manifestation soit reprogrammée en 2015. Les dates retenues sont les 18-19 juillet ou 25-26 juillet 2015. Le Maire va contacter les organisateurs.

-Etangs des Forges : Jean Pierre DURAND déclare que l'avenir de l'Etang du bas suscite un certain nombre d'interrogations de la part de quelques pêcheurs. Le Maire rappelle que la commune n'est pas propriétaire de ces étangs mais qu'il est en contact avec l'ONF qui devrait inscrire au budget 2015 la rénovation de la pêcherie et du bassin de décantation de l'étang du bas de façon à pouvoir vider complètement cet étang et réparer la bonde. Il ajoute que pour le préjudice occasionné par la fuite en 2014 il va demander à l'ONF une diminution du prix du loyer pour 2015.

Changement d'assiette de chemins : Les Bessades –La Pierre Plate-Lavaurie et de La Rouye.

Le Maire annonce que les actes ont été signés mardi 28 octobre chez le notaire.

Aliénation de chemins : Le Maire annonce que le géomètre a préparé les documents et que tous les riverains sont tombés d'accord pour l'aliénation du chemin de La PEYCHARIAS (BOUNAIX, THOMAS, REBIERE) , du Pont de Barège (BOUNAIX) , des Terres de LEYMARIE (THOMAS, BOUNAIX) de La ROUYE (LABORIE) des Monts (CLEDAT) et qu'il va lancer les enquêtes publiques correspondantes dès le mois de janvier.

Inauguration du Cantou : Le maire annonce que les travaux sont commencés et qu'ils devraient être terminés pour fin avril 2015. Il précise que pendant cette durée la salle d'accueil de la Place SARLANDIE et les chapiteaux du Verger de l'Avenir pourront être utilisés sous sa responsabilité et en sa présence ou celle de l'un des deux Adjoints. Il explique en effet que la commission de sécurité qui est passée la semaine dernière a mis en évidence un certain nombre de points de sécurité qui ne sont plus en conformité avec la nouvelle réglementation. Il ajoute que le coût de mise en conformité est supérieur aux retombées financières à attendre et que par conséquent il conviendrait de limiter l'utilisation de ces deux structures d'accueil. Le conseil accepte à l'unanimité cette position et donne au Maire tout pouvoir pour accepter ou non toute location ou prêt. Il pense que l'inauguration du Cantou pourrait intervenir en juin, qu'elle pourrait être liée à l'exposition sur L'Homme à SAINT-MESMIN et à une activité sportive organisée par le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23H45.

Le Maire

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers : en exercice /_11_/ présents /_09_/ votants /11_/

L'an deux mil quatorze, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 6 décembre 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Yvette DEVAUD, Nathalie VESLARD, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents excusés : Mmes Sandra COMBY qui a donné pouvoir à Jean Pierre DURAND, et Annick JACQUET qui a donné pouvoir à Yvette DEVAUD **SECRETARE :** Yvette DEVAUD

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence, il excuse l'absence de Sandra COMBY et de Annick JACQUET. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la location des chapiteaux et de la salle d'accueil.

1/ Délibération sur la location des chapiteaux et de la salle d'accueil.

Le Maire explique que le dernier contrôle effectué par la SOCOTEC a mis en évidence la nécessité de mettre aux nouvelles normes ces deux ensembles afin de pouvoir les louer à titre payant pour des manifestations suivies de repas. Il indique que lorsque les travaux du Cantou seront terminés cet ensemble répondra à toutes les normes de sécurité en vigueur et que par conséquent il ne paraît pas judicieux d'engager des frais pour des locations qui entreraient en

concurrence avec celles du Cantou. Il précise que les chapiteaux et la salle d'accueil pourront être malgré tout prêtés aux associations dans les mêmes conditions qu'actuellement pour y organiser des réunions ou répétitions à condition qu'il n'y ait pas de repas. Le conseil accepte à l'unanimité cette nouvelle réglementation qui entrera en vigueur dès que le Cantou sera rouvert au public.

2/Décisions modificatives au budget.

Le Maire explique que la réfection de la passerelle de Gabourat a coûté 3 300 € de plus que prévu (pose de garde-corps réglementaires) et que par conséquent il convient de rajouter cette somme sur la ligne de crédit prévue. Le conseil accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Le Maire explique ensuite que la dissolution du Syndicat Mixte Isle -Auvézère est enfin arrivée à son terme et qu'il est nécessaire de procéder à deux écritures comptables afin de régulariser l'actif et le passif consécutifs à cette dissolution. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3/Renouvellement du contrat annuel d'assurances statutaire des agents.

Le Maire explique que la Mairie a depuis 5 ans contracté une assurance spéciale qui couvre la Mairie pour les risques demeurant à sa charge en cas d'accident ou de maladie des employés. Cette assurance permet à la Mairie d'être remboursée de l'équivalent des indemnités journalières qu'elle doit verser aux employés. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à renouveler ce contrat annuel d'assurance.

4 /Demande de subvention complémentaire pour le Cantou.

Le Maire annonce qu'il a rencontré le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture et qu'il l'a alerté sur l'augmentation des frais de réfection du Cantou induite par la mise aux normes pour des personnes à mobilité réduite et pour les économies d'énergie. Il lui a demandé l'octroi d'une subvention complémentaire. Ce dernier lui a conseillé d'en faire la demande officielle et qu'il l'examinera lors de la prochaine réunion d'attribution.

Le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à envoyer cette demande, ces derniers lui accordent cette autorisation à l'unanimité.

5/Création d'un poste de rédacteur principal à la mairie.

Le Maire explique que la secrétaire vient de réussir l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe et que pour lui permettre d'exercer à ce grade il est nécessaire de créer un poste de ce type en remplacement du poste existant. Il précise que cela n'aura aucune incidence sur le budget que cela permettrait à la secrétaire de bénéficier d'un complément de retraite plus avantageux.

Le Conseil accepte à l'unanimité la création de ce poste en remplacement de celui existant.

6/Divers :

Le Maire souligne la qualité et la compétence des quatre employés chacun dans leur domaine respectif. Il annonce que comme chaque année il souhaite leur attribuer une prime de fin d'année augmentée cette année de 50 € chacun. Tous les conseillers approuvent cette décision.

Guy HAYE présente un projet de **rénovation du site Internet de la commune** (plus complet, plus convivial, moderne et animé par nos soins).

Guy HAYE et Bernard LABORIE font le compte rendu des réunions **PLU/I** auxquelles ils ont assisté. Ils soulignent la nécessité pour la commune de préparer un dossier sur toutes les zones à développer, aménager ou construire... Ce dossier devra être présenté au bureau d'études dès le mois de février prochain. Le Maire demande à ce que les administrés soient informés dans le prochain bulletin de façon à ce qu'ils fassent part aussi de leurs projets futurs éventuels (constructions nouvelles, installation de nouvelles activités etc....)

Bernard LABORIE indique que le **Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères** souhaite faire connaître son site de DUSSAC au public et qu'il est possible d'aller visiter les installations.

Le Maire annonce qu'il a fait inscrire au budget de la Communauté de Communes une somme de 350 000 € pour l'aménagement du Bassin d'Eaux Vives et qu'il a demandé que le Projet « SAINT-MESMIN Destination Nature » soit appelé « **Gorges de l'Auvézère Destination Nature** » et qu'il soit porté par la Communauté de Communes. Il ajoute qu'il souhaite présenter ce dossier à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires en juin prochain car l'avenir et le développement économique du territoire en dépend.

Frédéric LEYMARIE aborde le **repas des Aînés** et annonce que l'Association qu'il préside (La Troupe du Saut Ruban) pourrait accorder une subvention comme chaque année. Le Maire répond que cette année est exceptionnelle puisque le repas est au restaurant de CLAIRVIVRE et que par conséquent il est difficile pour les associations de modifier ou d'améliorer le menu, à l'exception des vins qui seront offerts par AIS.

Le Maire aborde le **Noël des enfants** qui aura lieu le vendredi 19 décembre. Il souligne que sous la direction de Marie Amélie ROCHE et d'Elise LEYMARIE le groupe de 15 enfants a parfaitement répété dimanche 14 décembre et que tout le monde sera prêt pour recevoir le Père Noël.

Le Maire annonce que les **travaux de réfection** du Cantou avancent conformément à la planification établie et que pour l'instant l'enveloppe budgétaire est respectée. Il demande aux conseillers l'autorisation de faire abattre le sapin qui masque la façade principale du bâtiment. La majorité des conseillers se prononcent pour l'abattage des deux sapins mais pour l'instant seul celui-là sera enlevé.

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 23h00.

Le Maire Guy BOUCHAUD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE

DE PAYZAC-SAVIGNAC LEDRIER

Le début de l'année 2014 a été marqué par les élections municipales, suivi par la désignation des délégués au SIAEP, 2 titulaires et 2 suppléants pour chaque Commune, soit un Comité syndical composé de 20 personnes représentant les 10 Communes adhérentes au SIAEP. Un tiers du comité est composé de nouveaux membres.

Le Comité a élu lors de sa première réunion, le Bureau du SIAEP composé d'un Président et de 4 Vice-Présidents : Président Albert Pouquet (Savignac Lédrier), Vice-Président Daniel Pichon (St Cyr les Campagnes), Philippe Combroux (Lanouaille), Joël Gadaud (Angoisse), Guy Bouchaud (St Mesmin).

Le Comité syndical a la charge d'établir les budgets, le programme des investissements, le suivi du contrat d'affermage, voter le prix de l'eau pour la part collectivité (soit 42,4% d'une facture TTC de 120m³ par an ; le reste se répartit pour 40% pour SOGEDO et 17.6% de taxe Agence de Bassin, TVA). Pas de modification de tarif pour les parts SIAEP et SOGEDO.

Le Bureau du SIAEP prépare les réunions du Comité,

Le Président représente le SIAEP, suit les affaires courantes, assure les relations avec le fermier SOGEDO, veille à l'application du contrat d'affermage et du règlement de l'eau auprès des abonnés.

Comment l'eau arrive-t-elle à votre robinet? :

Le SIAEP est propriétaire de toutes les installations nécessaires à la production, le stockage, la distribution de l'eau soit :

- la station de production au bord de l'Auvezère au Pont de Payzac et la station de reprise à Linard vers le Puy des Ages,
- les 6 réservoirs de stockage de l'eau : deux à La Chapelle (un sur tour de 400m³ et un semi enterré de 200m³), à Lanouaille de 300m³, à Lavaud Cne de Payzac de 300m³, au Puy des Ages de 200m³, à Cornut Cne de Génis de 400m³,
- les réseaux de distribution jusqu'aux compteurs des abonnés soit environ 400kms sur les dix Communes desservies. avec leurs équipements hydrauliques (vannes, ventouses, régulateurs de pression...).

L'eau est refoulée par des pompes depuis l'usine de Payzac vers les deux réservoirs de tête de La Chapelle qui alimentent ensuite gravitairement les autres réservoirs et de ceux-ci toujours gravitairement vers les abonnés.

Ces installations sont confiées en gestion par affermage à un délégataire la SOGEDO dont le contrat a été renouvelé au 1er Janvier 2014 pour 12 années. La société a l'obligation d'assurer la continuité et la qualité du service de l'eau et de maintenir les installations en bon état.

Ces explications succinctes, vous permettent de mesurer la complexité du service de l'eau que l'on n'imagine pas forcément en tournant d'un geste simple le robinet.

La desserte en eau :

Avec un été pas très chaud, la consommation marque cette année encore une baisse. L'alimentation s'est déroulée sans gros problème même si les travaux de sectorisation ont entraîné des coupures importantes d'une journée entière pour certains secteurs. Ces travaux consistent en à la mise en place de débitmètres permettant le suivi de la consommation d'eau pour un secteur du réseau. Ainsi, notre réseau de 400 kms a été découpé en 13 secteurs permettant le repérage plus facile des zones de fuites en particulier la nuit au moment où la consommation est la plus faible. Les données seront envoyées tous les jours au centre de contrôle de la SOGEDO à Ribérac.

Par ailleurs, SOGEDO a commencé l'installation des compteurs à relève automatique. Plus de 1000 ont été installés en 2014 sur 3100 environ en service. L'ensemble devant être renouvelé au 31/12/2016.



Les travaux réalisés :

- La restauration intérieure et extérieure du réservoir du Puy des Ages avec la décoration financée en majeure partie par les Communautés de Communes de Causses et Rivières et de Lanouaille. Très appréciée par les nombreux visiteurs.
- Le renouvellement de conduites à Las Bruognas vers Charoncle et au bourg de Savignac Lédrier en préalable de l'assainissement.

Les travaux programmés pour 2015 :

- Renouvellement de 580m de PVC collé sujet à de nombreuses fuites à La Panardie Cne de Génis,
- Renouvellement de conduites fonte 150 au bourg de Payzac et la Croix Merle sur 480m en préalable des travaux d'aménagement du Bourg,
- Réhabilitation complète intérieure/extérieure du réservoir sur tour de Lanouaille, prévisionnel.

Tous les travaux réalisés ou programmés ont été ou sont prévus sans emprunt et malheureusement sans subvention.

Les membres du Comité syndical et moi-même, vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

Pour votre service :

Le Président du SIAEP

Contact SOGEDO Excideuil

Albert Pouquet

Tél. : 05 53 62 41 33

Tél. : 05 53 52 70 61 ou 06 30 72 35 48

COMBE PELOUX : Un complément d'information sur cette Croix, que nous avons appelée Combe Peloux, certains Saint-Mesminoïses nous ont dit que dans les temps plus anciens, les gens l'appelaient la « Croix des Marcots ». Nous n'avons à ce jour, aucune indication sur la signification de ce nom. « Combe Peloux » serait plutôt le nom du lieu dit.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE DE LANOUAILE (S.I.A.V.S.A)

Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27
Vice-Présidents : Ginette ADAM - Tél 06.82.62.73.97, Ginette ROSSIGNOL - Tél 06.87.54.05.97,
Pierre THIBAUD – Tel 06.85.14.62.67, Gérard VIACROZE – Tel 06.79.16.10.83

La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences à la Mairie de Lanouaille les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Tél : 05 53 52 72 71

En cas de mauvaises conditions météorologiques, vous pouvez joindre le Syndicat Intercommunal :

Le secrétariat, les délégués de votre commune, ou composer le **n°vert 0800 024 001**- touche 2 : transports scolaires, consulter le site www.cg24.fr – Aménagement du territoire – Service hivernale sur les routes départementales – L'Etat des routes – Carte actualisée de l'état des routes en Dordogne

écouter : FRANCE BLEU PERIGORD

Le syndicat est doté, par sa messagerie internet, d'un service SMS. Toutes informations importantes pourront être transmises par ce système.

Sa mission : L'organisateur de 1^{er} rang est le service des transports du Conseil Général de la Dordogne.

Le S.I.A.V.S.A de Lanouaille est l'organisateur secondaire.

Représentant local de l'autorité organisatrice, le S.I.A.V.S.A a plusieurs rôles :

- . il est l'interlocuteur « Conseil Général/Usagers » et celui des transporteurs et des chauffeurs des différents circuits.
- . il a un rôle administratif : recensement sur le terrain des besoins des usagers scolaires, gestions des inscriptions chaque année et des frais de transport.
- . il est aussi responsable de la discipline, de la sécurité, et a, à ce titre, une mission de prévention auprès des élèves.
- . il gère le planning des sorties scolaires, extra-scolaires (et par convention, suivant la disponibilité du car) celles organisées par les associations.

Son fonctionnement : Le Conseil Syndical se réunit au minimum 2 fois par an. Il est composé de 2 délégués élus par commune. Suite aux élections municipales, le conseil syndical s'est réuni le 30 avril 2014 afin de procéder à l'élection d'un président et de 4 vice-présidents. Madame Martine PERETTI, a été élue Présidente. Madame Ginette ADAM, Madame Ginette ROSSIGNOL, Monsieur Pierre THIBAUD, et Monsieur Gérard VIACROZE, ont été élus vice-présidents. Pour Saint Mesmin Le Conseil syndical est composé des délégués titulaires suivants :

Mme Nathalie VESLARD et Mr Olivier ROCHE

Inscription : Le S.I.A.V.S.A a l'OBLIGATION d'inscrire l'ensemble des élèves transportés et de remettre à chacun d'eux la carte de transport éditée par le Conseil Général.

Les inscriptions ont lieu de la mi-juin à début juillet. Les parents doivent venir au secrétariat, muni d'une photo, pour remplir et signer le dossier d'inscription de leur(s) enfant(s) ainsi que le code de bonne conduite. La carte nominative de transport est remise après ces formalités.

Les dossiers d'inscriptions doivent être transmis avant le **31 Juillet** au Conseil Général de la Dordogne.

Depuis juin 2014, toutes les demandes faites après cette date sont sur liste d'attente et l'inscription n'est **définitive** que la semaine suivant la rentrée scolaire (ceci afin de pouvoir gérer les effectifs de chaque car au jour de la rentrée).

- **CREATION DES POINTS D'ARRETS** : les demandes doivent être transmises ou déposées au secrétariat pour constituer un dossier. Elles sont envoyées ensuite au Service des Transports Scolaires du Conseil Général pour instruction.

Discipline : Dans les transports, l'autorité organisatrice secondaire joue un rôle préventif. A ce titre, elle participe à la diffusion du code de bonne conduite des élèves. Cependant, elle a compétence pour sanctionner tout acte d'indiscipline ou de comportement incompatible avec le bon déroulement du voyage.

Frais de Transport : Par délibération en date du 12 septembre 2014, le Conseil syndical a décidé de maintenir la gratuité pour les élèves du primaire et une participation de 16 euros par an pour les élèves du collège. Ceci implique donc que le coût de ce transport est pris en charge par les 10 communes adhérentes au syndicat (intégralement pour les primaires, moins les 16 euros demandés, pour le collège). Par conséquent, cette décision est applicable pour les familles domiciliées sur le territoire du syndicat (Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, St Cyr les Champagnes, St Mesmin, St Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarzac, Savignac Lédrier).

Pour les familles domiciliées en dehors du périmètre du syndicat, les communes dont elles dépendent sont informées de l'inscription. Elles décident ensuite de participer ou non au financement du transport scolaire.

En cas de réponse négative, le syndicat a décidé en date du 13 septembre 2013 de prendre à sa charge 50% du financement, les 50% restant seront à la charge des familles.

Sécurité : 1- Le port du gilet fluorescent est OBLIGATOIRE suivant le calendrier scolaire établi par l'éducation nationale, c'est-à-dire du mois de septembre jusqu'au mois de juillet. Les élèves inscrits auprès du SIAVSA doivent **impérativement** respecter cette consigne, de leur domicile jusqu'à la porte des établissements scolaires.

2- Les élèves empruntant un car équipé de ceintures de sécurité sont dans **l'obligation de l'attacher.**

IMPORTANT : Nous attirons l'attention de l'ensemble des conducteurs sur le point suivant : Les véhicules scolaires sont prioritaires. Il est interdit de les dépasser lorsqu'ils stationnent lors de la montée ou la descente des enfants.

Les événements du trimestre en photos



*Le Maire de Saint-Mesmin et l'ensemble du Conseil
Municipal vous présentent leurs vœux les meilleurs,
et vous souhaitent une Bonne et Heureuse année
2015*